



## PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Foix le 9 mars 2020

SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES

Unité eau

Dossier suivi par : Claudine GOUZY

Tél : 05.61.02.15.82

courriel : [claudine.gouzy@ariede.gouv.fr](mailto:claudine.gouzy@ariede.gouv.fr)

Synthèse de la consultation du public sur l'arrêté préfectoral instituant des parcours « Sans tuer ou No-Kill » (remise à l'eau immédiate des spécimens capturés d'une ou de plusieurs espèces ou de toutes les espèces) sur certains cours d'eau et plans d'eau du département de l'Ariège pour l'année 2020.

---

### 1 – Contexte de la consultation

En application de l'article L. 123-19-I du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, l'arrêté instituant des parcours « Sans tuer ou No-Kill » pour l'année 2020 dans le département de l'Ariège a été soumis à consultation publique sur le site Internet des services de l'État en Ariège, du 13 février au 6 mars 2020 inclus.

Toute personne intéressée pouvait formuler ses observations :

- soit par voie électronique (questionnaire en ligne) [www.ariège.pref.gouv.fr](http://www.ariège.pref.gouv.fr) (Publications/Consultation du public/Participation du public/Eaux et Milieux Aquatiques)
- soit par voie postale, par courrier adressé à la direction départementale des territoires – Service environnement- risques/ SPEMA – BP 10102 – 10 rue des Salenques – 09007 FOIX CEDEX.

### 2 – Résultats de la consultation

Aucune observation n'a été formulée dans les délais.

Le chef du service environnement risques,

signé

Jean Pierre CABARET

**Siège :**  
10 rue des Salenques  
BP 10102  
09007 FOIX CEDEX  
téléphone : 05 61 02 47 00  
télécopie : 05 61 02 47 47

**Localisation des services :**  
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,  
Connaissance et animation territoriale, Sécurité routière.  
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques.  
1 rue Fenouillet

courriel : [ddt@ariede.gouv.fr](mailto:ddt@ariede.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 / 11 h 15 - 14 h 00 / 16 h 00

Site internet : [www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr)

